



Séance du 1^{er} avril 2003

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SÉANCE DU MARDI 1^{er} AVRIL 2003

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Madame Sandrine Mazetier, adjointe au Maire chargée du patrimoine, et la vice présidence de Monsieur François Loyer.

Assistent à la séance :

Mme Béatrice de Andia, M. Pierre Casselle, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Jean Dérens, M. François Gasnault, M. Félix Gatier, Mme Elisabeth de Fresquet, Mme Geneviève Gille, M. Pierre Joste, M. Michel Junot, M. Jean-François Legaret, M. Michel Le Moël, Mme Anne Pons, M. Emmanuel Poulle, Mlle Bernadette Prévost, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. François Souchal, Mlle Verlet et M. Robert Werner.

Excusés :

Mme Catherine Bersani, M. Jean-Marc Léri, M. Guy-Michel Leproux, M. Eric Ollivier et M. Jacques Bravo.

Ordre du jour :

- Actualités : *Suivi des vœux antérieurs* et *Informations diverses*.
- Communication scientifique: « Pierre Cottart (vers 1630 -1701), un architecte ordinaire des bâtiments du roi en question » par Nicolas Courtin.
- Examen des demandes de démolition

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

- **6 RUE CRÉBILLON, 21 RUE DE CONDÉ, 6^e ARR.**

Mme Mazetier donne lecture du vœu adopté par le Conseil de Paris à propos de la maison sise 6, rue Crébillon et 21, rue Condé en faveur de sa conservation et de sa protection. Le Conseil a demandé au Maire de saisir le Préfet de Police afin qu'injonction soit faite au propriétaire de préserver cette maison et qu'une procédure d'instance de classement soit immédiatement ouverte.

Après débat entre les membres et l'évocation des différents vœux de la Commission à ce sujet, M. Junot rappelle la position à laquelle la Commission s'était arrêtée et la nécessité de la respecter. Ce dernier vœu était en faveur d'un projet qui respecterait la maison sur la rue de Crébillon tout en autorisant une reconstruction rue de Condé.

- **76-78 AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 59 RUE DE PONTTHIEU, 8^e ARR.**

Il s'agit d'un immeuble de 1870 totalement abandonné dans ses parties basses et déjà transformé à de nombreuses reprises. Suite à un vœu de la Commission datant du 4 février 2003, le projet a été transformé de manière à conserver les décors intérieurs et les planchers. La Commission entend cependant rester très vigilante quant à la conservation de ces décors et note que la responsabilité du maître d'œuvre est engagée dans cette entreprise.

- **31 RUE DE PASSY, 16^e ARR.**

Mme Gille rend compte à la Commission du dossier qu'elle a reçu expliquant les motifs de la transformation de la chapelle du lycée Gerson et de la surélévation jusqu'au deuxième étage du bâtiment. Les responsables de l'école, qui ouvrent le bâtiment à la visite pour les membres de la Commission, se réfèrent aux normes pédagogiques de l'Éducation Nationale et souhaitent augmenter le nombre de leurs salles de classe. La Commission rappelle néanmoins son souhait de conservation de l'édifice et de son décor.

- **43-45 RUE POLIVEAU, 5^e ARR.**

M. Loyer rend compte de la visite qui a été effectuée des maisons sises 43-45 rue Poliveau dans le 5^e arrondissement, pour la conservation desquelles la Commission doit se prononcer. La parcelle est constituée de trois corps de bâtiments sur rue. Il s'agit de deux petites maisons du début du XVIII^e siècle, typiques des résidences de faubourg, l'une à l'angle de la rue Geoffroy-Saint-Hilaire et l'autre dressant son pignon sur la rue Poliveau ; s'y ajoute un petit bâtiment du milieu du XIX^e siècle qui a été édifié à l'emplacement du mur de clôture. Cette disposition ancienne est parfaitement visible sur le plan dit de Turgot et dans les documents des Archives Nationales relatifs au Travail des limites (1724-1728). Il s'agissait alors de la résidence secondaire d'un notaire de la Cité. Si aujourd'hui ces maisons n'ont plus beaucoup d'éléments anciens, sinon leurs profils, la démolition des deux corps de logis de gauche qui laisserait pousser un immeuble neuf semble condamner à terme la maison d'angle qui mérite d'être conservée et restaurée. ***La Commission se prononce donc pour la conservation de ces bâtiments chaudement défendus par MM. Werner et Le Moël qui soulignent qu'il s'agit là des seuls vestiges intéressants de cette partie du 5^e arrondissement.***

- **25 RUE CORTAMBERT, 16^e ARR.**

Le propriétaire a apporté à la Commission de nouveaux éléments d'information sur ce bâtiment des années 1860 rhabillé d'une nouvelle façade dans le style Napoléon III dans les années 1920. Le bâtiment accolé, pourvu d'une tourelle gothique et qui fait l'objet d'une demande de démolition, bien qu'imitant à s'y méprendre un édifice du XIX^e siècle date en réalité des années 1930. Estimant que cette partie n'appartient pas au bâtiment d'origine et que sa disparition ne le dénaturera pas, la Commission donne son accord au projet.

- **LE « VIEUX PARIS » D'ALBERT ROBIDA**

M. Loyer évoque «Le Vieux Paris», attraction créée par Albert Robida pour l'Exposition Universelle de Paris de 1900, d'après la communication que M. Robida fils avait faite devant la Commission en 1966.

L'histoire de ce type d'animation remonte à la recreation du château de Pierrefonds par Eugène Viollet-le-Duc à partir de 1858. Le succès fut immédiat pour ce mélange de modernité, de rêverie théâtrale et de préoccupations archéologiques. Suivront alors une cascade de réalisations : un bourg médiéval entier à Turin en 1884, le Vieil Anvers en 1894, le Vieil Amsterdam en 1896 puis le Vieux Rouen en 1897, le Vieux Bruxelles et enfin le Vieux Paris en 1898. Cette dernière réalisation est l'œuvre d'Albert Robida, un illustrateur célèbre spécialisé dans l'évocation théâtrale du Moyen-Âge, qui y résume Paris par ses monuments.

- **RÉAMÉNAGEMENTS DU PALAIS DE LA FEMME, 94-96 RUE DE CHARONNE, 11^E ARR.**

M. Loyer signale la fermeture pour travaux du Palais de la Femme. Il rappelle que ce bâtiment a été construit par les architectes Labussière et Longerey à l'emplacement du couvent des dominicaines de la Croix, vendu et démoli en 1906. Repéré par la Commission dès 1920, l'édifice est important dans l'histoire du logement social à Paris. Si son inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques est imminente, il convient de surveiller les projets d'aménagement envisagés par l'Armée du Salut, afin que les intérieurs ne soient pas dénaturés. La Commission demande à être destinataire d'une copie des projets.

- **RECONSTRUCTION D'UN PAVILLON GUIMARD DISPARU**

Un architecte passionné de l'œuvre de Guimard sollicite la participation de la Commission à son projet de reconstruction *ex nihilo* d'un pavillon d'habitation créé par Guimard en 1903. La Commission manifeste son opposition à une telle démarche qui relève d'un culte du passé condamnable par principe, et particulièrement dans ce cas puisqu'il s'agit d'un bâtiment construit à l'origine pour une exposition temporaire et qui n'a donc jamais eu vocation à perdurer.

- **RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DES BATIGNOLLES**

M. Joste s'inquiète du futur réaménagement complet du secteur des Batignolles nord et souhaite que soient réalisés une étude historique et un relevé des éléments intéressants susceptibles d'être conservés. Mme Mazetier annonce que le relevé historique a certainement déjà commencé.

- **PLAN LOCAL D'URBANISME ET PATRIMOINE PARISIEN**

Suite à une question de M. Joste concernant le volet patrimonial du Plan Local d'Urbanisme actuellement en préparation à Paris, Mme Mazetier signale que les préoccupations patrimoniales se manifestent au niveau des conseils de quartier et que les traductions réglementaires de ces nombreuses demandes de protection sont en cours

d'élaboration. M. Loyer ajoute que les services de l'APUR comptent faire réaliser durant l'été une évaluation très rapide du patrimoine parisien, et que les efforts se concentrent sur le bâti antérieur à la transformation de Paris au XIX^e siècle ce qui permettra dans un premier temps d'identifier sommairement ce qui est susceptible d'être conservé. En ce qui concerne les XIX^e et XX^e siècles, toute une réflexion patrimoniale reste encore à mener.

M. Loyer précise que les comités de quartier n'ont pas du tout été guidés et qu'ils donnent leur opinion tout à fait librement sur ce qui leur semble avoir une valeur patrimoniale. Par conséquent, les résultats de ces consultations seront nécessairement disparates et reflèteront la nature du regard patrimonial des Parisiens. Mme Mazetier, reprenant la suggestion de M. Joste, souhaite que la Commission se penche sur les traductions en termes réglementaires dans le PLU des demandes sur le patrimoine. Il sera nécessaire de s'intéresser aux multiples documents en préparation, afin d'y intégrer des orientations sectorisées protectrices du patrimoine ainsi identifié.

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« Pierre Cottart (vers 1630 ?-1701 ?), un architecte ordinaire des bâtiments du roi en question. »

Par Nicolas Courtin, chargé de mission pour l'histoire de l'architecture, Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris (D.H.A.A.P.).

Cette communication s'inscrit dans la continuation d'un travail universitaire consacré à l'hôtel Amelot de Bisseuil, œuvre de Pierre Cottart.

Il est intéressant de constater le décalage entre la tradition liée à cet architecte – que l'on connaît grâce à ses deux recueils de gravures – et la réalité de son œuvre qui se dessine à travers les documents d'archives.

On ne connaît avec certitude ni ses dates de naissance et de mort, ni son origine, ni même sa formation. Il apparaît pour la première fois en 1649 comme auteur d'une suite de trois gravures dédiées au Comte de Rostaing et sa présence est attestée à Paris en 1650 dans la paroisse de Saint-Eustache.

On ne le connaît donc surtout que par deux recueils principaux de gravures. Le premier a été publié en 1650. Il s'agit d'une série de portails d'églises parisiennes des années 1620 et 1630, dessinées par Cottart d'après d'autres architectes.

Le second recueil, composée de cinq grandes parties, a été publié en 1686 et se présente comme une sorte de somme de ses plus grandes réalisations. La première partie concerne les projets réalisés comme l'hôtel Amelot de Bisseuil (représenté d'ailleurs sous un jour avantageux puisque Cottart a ajouté deux travées qui n'existent pas en réalité afin d'équilibrer la façade). Une autre partie est consacrée aux projets qu'il a proposés au Roi autour du Louvre dans les années 1664, 1670 et 1671. On trouve également une série de plans et dessins pour le château de Villacerf, en Champagne, dont la tradition dit qu'il a été commencé par Le Vau pour Hesselin avant d'être achevé par Cottart pour Colbert de Villacerf. Une autre série concerne des projets de châteaux dont on ne sait pas s'ils ont été réalisés.

Différents documents d'archives permettent de vérifier ou non cette œuvre gravée. On peut aujourd'hui attribuer sans hésitation à Cottart une intervention avant 1657 sur le château des Marais, à Argenteuil, l'hôtel Amelot de Bisseuil, la rénovation du château de

Stains en 1661 pour Achille de Harlay, les plans pour l'achèvement de l'hôtel de ville de Troyes en 1665, enfin une petite maison très modeste située rue de la Vieille Monnaie à Paris, construite pour un trésorier général de Tours.

En ce qui concerne le style, on retrouve dans les œuvres de Cottart quelques échos discrets de Mansart (dans le château de Villacerf et l'hôtel de ville de Troyes) et plus nettement de Le Vau ou Lepautre dans le traitement des plans et des façades. Ainsi Cottart s'engouffre-t-il dans la mode des chambres à l'italienne initiée par Le Vau, tout comme il lui emprunte son goût immodéré pour l'ordre colossal, les colonnes, pilastres et auvents de façades.

Dans les années 1660 et 1664, et à l'instar de tous les grands architectes parisiens contemporains, Cottart participe à la réflexion sur la Cour Carrée du Louvre. En 1671 a lieu un deuxième concours d'importance qui portait cette fois sur l'invention de l'ordre français. Le projet de Cottart y côtoie notamment celui de Lebrun.

Cottart aura donc participé – intellectuellement du moins – aux deux grandes réflexions sur l'architecture française dans les années 1660. Bien qu'il n'ait pas laissé des œuvres aussi inoubliables qu'un Le Vau ou un Mansart, sa carrière est intéressante car elle témoigne de l'activité courante des architectes de qualité de Paris.

A l'issue de la communication, M. Prévost de Marcilhacy suggère que la Commission demande que la façade de l'hôtel Amelot de Bisseuil soit nettoyée ; M. Courtin l'informe que ce projet est déjà programmé par les propriétaires des lieux.

Cette communication a fait l'objet d'un article paru dans *Paris Patrimoine*, n°1, 2004.

EXAMEN DES DEMANDES DE DÉMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre le 1^{er} et le 28 février 2003 à la Direction de l'urbanisme.

Distribution et structure

55 AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 70-72 RUE PIERRE CHARRON, 8^e ARR.

Le pétitionnaire a déposé des plans rectificatifs conformes aux demandes précédemment exprimées par la Commission qui ne s'oppose donc plus au projet de réhabilitation du bâtiment.

103-103B RUE DE CHARENTON, 12^e ARR.

Le pétitionnaire a déposé des plans rectificatifs conformes au vœu de conservation partielle de la maison donnant sur la cour, émis par la Commission en février 2001.

**3-15 QUAI PANHARD ET LEVASSOR,
13^e ARR.**

Il s'agit de l'ancienne usine de la SUDAC Air Comprimé bâtie en 1891 avec de très belles charpentes métalliques. Ce qui reste de ce bâtiment déjà bien malmené sera intégré dans le projet de transformation en bibliothèque de la future école d'architecture.



81-83 AVENUE DENFERT ROCHEREAU, 14^e ARR.

La Commission a déjà émis un vœu défavorable au remaniement de ce petit hôtel de Le Cœur. Le nouveau projet proposé ne l'enthousiasme pas, mais étant donné que la qualité architecturale de l'atelier Le Cœur ne justifie pas une protection, la Commission ne s'y oppose pas.



29B-31 RUE PIERRE I^{ER} DE SERBIE, 16^e ARR.

De ce très bel immeuble de Charles Le Vern construit en 1903 ne subsistent que les façades. Le projet actuel consiste à lui supprimer ses refends intérieurs afin de réaliser de grands plateaux de bureaux et deux étages de parking. Ayant l'assurance que les deux seuls éléments de l'édifice restant à protéger (les façades et l'escalier) seront conservés, la Commission ne s'oppose pas au projet.

Décors et dispositifs intérieurs

21 BOULEVARD HAUSSMANN, 16 RUE DE LA CHAUSSÉE D'ANTIN, 9^e ARR.

Le projet des pétitionnaires est de restaurer et de remeubler ce bel hôtel Moreau – œuvre de style néo-classique de l'architecte Henri – d'une manière respectueuse de son état d'origine.

Combles et toitures



44 RUE FABERT, 7^e ARR.

La Commission forme le vœu que la surélévation projetée sur ce bel hôtel particulier des années 1860 soit exécutée en pierre de taille, en respectant le dessin du comble actuellement existant (remplacement des lucarnes et conservation de la pente du brisis et du terrasson).

116 BOULEVARD HAUSSMANN, 5 PLACE SAINT-AUGUSTIN, 8^e ARR.

La Commission suggère au pétitionnaire de reporter la climatisation prévue en toiture dans le volume des combles.

88 BOULEVARD DE COURCELLES, 11 RUE ALFRED DE VIGNY, 8 RUE DE CHAZELLES, 17^e ARR.

La Commission forme un vœu contre le projet de création d'un second rang de lucarnes sur l'immeuble, confirmant ainsi l'avis défavorable émis lors de la séance du 17 décembre 2002 où elle soulignait son opposition à tout remplacement par des lucarnes (même à l'italienne) des tabatières du second brisis situées au-dessus des lucarnes principales, telles qu'on les voit dans les immeubles post-haussmanniens conformes au règlement de 1884.



Façades et décors extérieurs

44-48 RUE DE CHÂTEAUDUN, 49-57 RUE SAINT-LAZARE, 9^e ARR.

Il s'agit d'un ample programme de réhabilitation du siège historique de la compagnie d'assurance Le Soleil-l'Aigle, aujourd'hui propriété du GAN. La parcelle est constituée de plusieurs bâtiments du XIX^e siècle et des années 1930 dont il reste essentiellement les façades (les intérieurs ayant disparu dans les années 1970). Une étude historique complète a été effectuée. La surélévation demandée sur la rue de Châteaudun ne pose pas de problème si elle respecte l'élévation actuelle. En revanche, la Commission demande un meilleur dessin pour le rez-de-chaussée des façades très soignées de la rue Saint-Lazare, qui sont l'œuvre des architectes Lesueur (1837) et Goubie (1858). Elle souhaite que les lignes verticales maîtresses de la composition soient respectées à ce niveau, dans le tracé des ouvertures futures, et que le choix des matériaux soit effectué en fonction de la qualité des immeubles, sans contredire la tradition des devantures à coffrage en bois caractéristiques de la construction du XIX^e siècle.



Démolition intégrale

47 RUE DE CÎTEAUX, 12^e ARR.

La visite de cette maison de faubourg abandonnée est prévue le 2 avril prochain. La Ville projette d'y construire une crèche.



**15 PASSAGE RAMEY, 75-77B RUE MARCADET,
18^e ARR.**

La Commission est favorable à la démolition des appendices qui cachent ce très bel immeuble des années 1780, qui mériterait une remise en état générale.

Avant de lever la séance, Mme Mazetier rend hommage à M. François Gasnault, Directeur des Archives de Paris depuis 1996 et à ce titre membre de la Commission du vieux Paris. Appelé à de nouvelles fonctions, il quitte la Commission du vieux Paris.

Crédit photographique : Monsieur Marc LELIEVRE, DHAPP.

La date de la prochaine séance est fixée au mercredi 7 mai 2003.